



APPEL AUX DONNS POUR LES COMMUNES SINISTRÉES ET LEURS ADMINISTRÉS

L'Association des Maires des Alpes-Maritimes lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite au déluge meurtrier qui a frappé le département.

Compte dédié :

FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842

Référence à rappeler :

« Solidarité inondations octobre 2015 »

Les services de l'État sont informés de cette démarche afin que la répartition des fonds soit faite en concertation avec le futur comité de suivi qui sera mis en place sous l'égide du Préfet.